



Comité **Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur **FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME**

Alpes de Haute Provence - Hautes Alpes - Alpes Maritimes - Bouches du Rhône - Var - Vaucluse

SIRET : 782 812 994 000 21

☒ **Siège social** : Vélodrome des Olives, 184 Avenue des Poilus – 13013 MARSEILLE - Tel 04.91.12.23.10 ffcregionsud@gmail.com

☐ **Antenne** : Vélodrome de Costebelle, 83400 HYERES Tel 04.94.38.50.55



TROPHEE MARIE-ANTOINETTE CANU ROUTE REGION SUD MINIMES – CADETS

Dans le cadre de la relance au niveau des organisations qui permettent à nos licenciées de s'exprimer au niveau Régional pour briller ensuite au niveau National, nous mettons en place le Trophée Région Sud Marie Antoinette CANU sur l'exercice sportif 2022 Route des Minimes et Cadets (H et D).

Sont pleinement associés à ce Trophée, les partenaires :

- **Le crédit Municipal de Toulon (CMT)**
- **L'association des coureurs cyclistes de Provence (ACCP)**
- **ASO**

Les Partenaires verseront leurs contributions au plus tard le 30/04/2022 au Comité REGION SUD FFC.

Deux objectifs sont visés :

- 1 – Le maintien des épreuves actuellement au calendrier Régional et la création de nouvelles épreuves.
- 2 – Encourager les minimes et les cadets (garçons et filles) à la pratique de la compétition FFC.

Article 1 :

Le classement de ce Trophée sera établi sur toutes les épreuves du Calendrier Route Région Sud

- Classement des Minimes Filles
- Classement des Minimes Garçons
- Classement des Cadettes
- Classement des Cadets

Article 2 :

Les points suivants seront attribués aux 15 premiers : 20, 16, 14, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1

Article 3 :

Tous les coureurs sélectionnés sur une Sélection Départementale prendront 8 points.
Tous les coureurs sélectionnés sur une Sélection Régionale prendront 10 points.
Si le coureur sélectionné au niveau Départemental ou Régional rentre dans les 5 premiers, il prendra les points places du calendrier Régional en lieu et place des 8 ou 10 points.
Le classement général individuel sera établi par l'addition des points ainsi obtenus.

Article 3A :

Un classement spécifique sera mis en place pour les féminines (même articles 2 et 3)



Comité **Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur **FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME**

Alpes de Haute Provence - Hautes Alpes - Alpes Maritimes - Bouches du Rhône - Var - Vaucluse
SIRET : 782 812 994 000 21

Article 4 :

En cas d'exæquo, les coureurs seront partagés par le grand nombre des premières places, puis le cas échéant de 2^{ème} place et 3^{ème} place.

En cas de nouvelle égalité, c'est le classement sur les Championnats Régionaux respectifs qui les départagerons.

Article 5 :

Le Trophée qui est pleinement dans l'Esprit du Territoire Régional implique que pour être classé au général, le coureur devra participer à 1 épreuve par Département, au Championnat Régional et à la dernière épreuve du 18 Septembre 2022, organisée par le CVC MONTFAVET.

Article 6 :

Les résultats seront diffusés sur le Site du Comité, toutes les semaines.

Le tableau des classement permettant l'attribution des point, sera tenu par Mme Joëlle ALFOSEA, Agent Administratif en charge du Développement au sein du Comité Régional..

Article 7 :

L'ACCP, versera au Comité Régional la somme de 1500 € (mille cinq cent euros) minimum, au titre de sa contribution pour la mise en place de ce trophée

Article 8 :

Compte tenu de l'interdiction fédérale d'attribuer des prix aux lauréats, ceux-ci bénéficieront de bons d'achats le 18/09/2022.

Les bons d'achats seront achetés par le Comité Régional en fonction des contributions des Partenaires, CMT, ACCP, et ASO

La cérémonie officielle de remise aura lieu à l'issue de l'épreuve du 18/09/2022.

Article 9 :

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis à la commission Responsable de ce Trophée (Mrs Lucien BOUSQUET et Cédric GARAIX)

Article 10 :

a) Au niveau des clubs Région Sud Organisateur

- Organisation épreuve Route Minimes/Cadets (garçons/Filles) : 50 €

- Organisation épreuve Route Minimes/Cadettes : 50 €

Ces versements seront effectués le Jour de l'AG du Comité

b) Au niveau des bons d'achat

- Minimes Garçons : 120.100.80.60.50.40.30.20.20.20

- Minimes Filles : 120.100.80.60.50.40.30.20.20.20

- Cadets Garçons : 200.160.130.110.100.80.70.50.30.30

- Cadettes : 200.160.130.110.100.80.70.50.30.30

Ces bons d'achat seront donnés le 18/09/2022 avec un maillot spécifique pour les 1^{er}.

LES PARTENAIRES

Le Président
du Comité Région Sud FFC
Marseille, le 22/06/2022